Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 031-200023596-20250618-DP280_2025-DE

Toulouse, le 18 juin 2025

Décision prise par le Président de Réseau31

n° DP 280-2025

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

Considérant le point A3-8 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la délibération du Bureau Syndical en date du 28 mai 2025 portant le n° D20250528-09a approuvant l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 657, sise sur la commune de FOLCARDE, dans le cadre de la construction de la future station d'épuration ;

Considérant la nécessité de constituer une servitude de passage d'une canalisation des eaux usées grevant les parcelles cadastrées section A n°656 et 659 sises sur la commune de FOLCARDE ;

Considérant l'accord de Monsieur POUILLES Yves, propriétaire de ces parcelles, de constituer, au profit de Réseau31, une servitude de passage d'une canalisation des eaux usées dont l'emprise globale est de 12 m² (soit 4 mètres linéaires sur 3 mètres de large) moyennant une indemnité de 5,76 €, soit 0,48 €/m² ;

décide

Article 1 : de conclure, au profit de Réseau31, un acte constitutif de servitude de passage d'une canalisation des eaux usées, grevant les parcelles cadastrées section A n°656 et 659 sises sur la commune de FOLCARDE, appartenant à Monsieur Yves POUILLES, dont l'emprise globale est de 12 m² (soit 4 mètres linéaires sur 3 mètres de large) moyennant une indemnité de 5,76 €, soit 0,48 €/m².

Cet acte portant création de servitude nécessitera la prise en charge des frais notariés et de publicité foncière par Réseau31.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Réseau31 à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Sébastien VINCINI
Président

Annexes : plan de division et plan de construction de la station d'épuration

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 031-200023596-20250618-DP280_2025-DE

Commune :
FOLCARDE (185)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 72 W
Document vérifié et numéroté le 10/03/2025
A CDIF MURET
Par Alexandra Desruelles
Inspecteur
Signé

CDIF COLOMIERS
1 allée du Gévaudan
BP 20305

31776 COLOMIERS CEDEX
Téléphone : 05 62 74 23 00

cdif.colomiers@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 10/03/2025
Support numérique : ----------

D'après le document d'arpentage dressé
Par Olivier SALVETAT DEMAT(2)
Réf. : VP.319
Le 04/02/2025

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la demise 6463.

A ---------- , le ----------

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

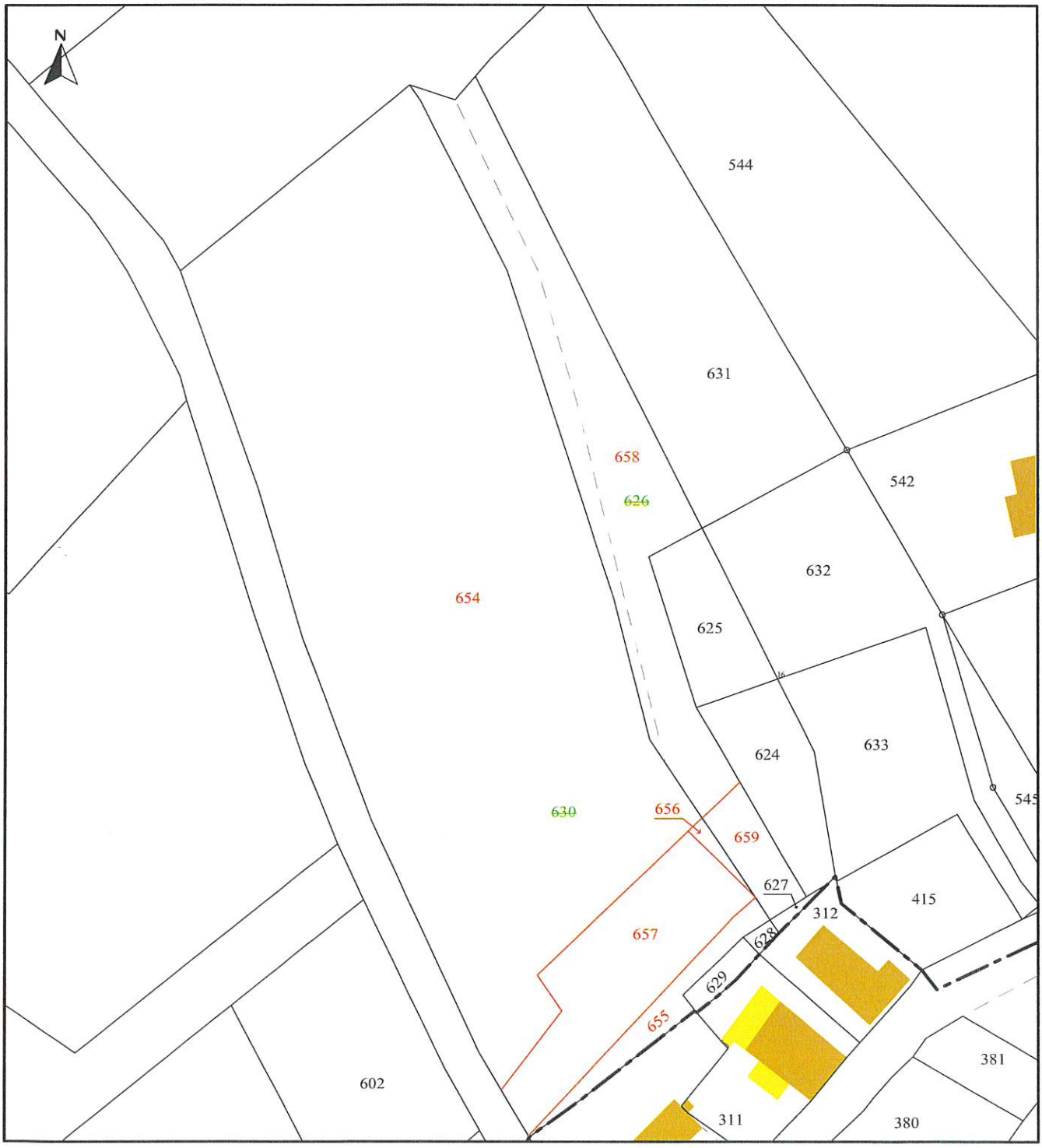

réseau31
une autre idée de l'eau

Commune de Folcarde

-

Création d'un système d'assainissement collectif et renouvellement des réseaux d'eau potable

(Opérations n°31185-01-06 et 200071298-012)

PHASE :
DCE

Ind.	Date	Modifications	Etabli par	Vérifié par

PLAN N°3

Plan de construction de la station d'épuration de 60EH - Lot 2

IRH Ingénieur Conseil
197 avenue de Fronton
31 200 TOULOUSE CEDEX
Tél. : +33 (0)5 34 42 27 70
Fax : +33 (0)5 34 42 27 89
www.groupeirhenvironnement.com

ECHELLE 1/250

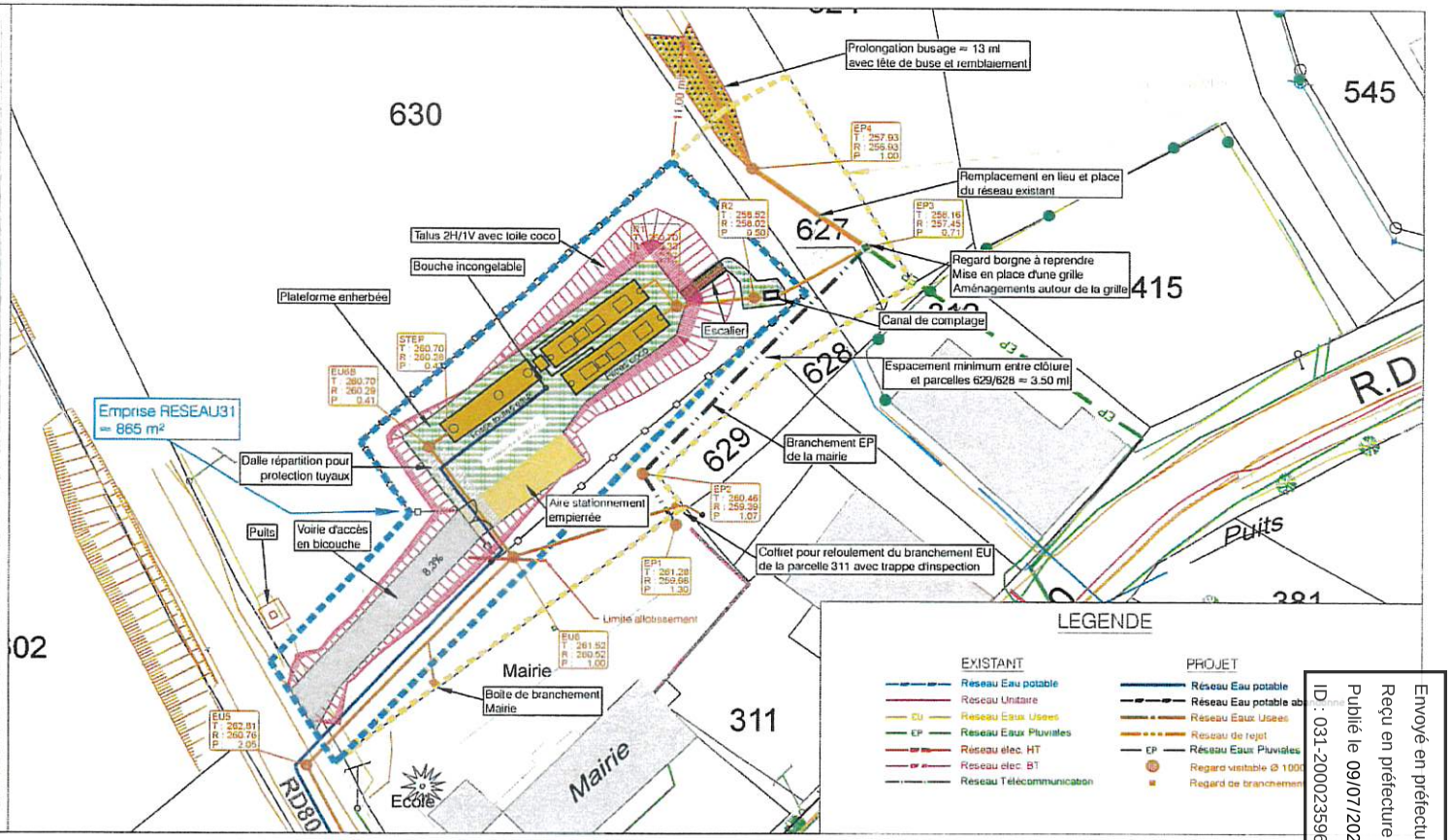

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 031-200023596-20250618-DP280_2025-DE